

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2009

Présents : Pascal BARDIN - Christian MONTARU – Jacques CHEVALIER – Anne HERY
Aurélie LASNEAU – Christine DESMOULIERES – Agnès CRONIER

Absents ayant donnés pouvoir :

Benoit VIGNAUD-FERRON à Christine DESMOULIERES
Nicolas GINIS à Agnès CRONIER
Carlos INACIO à Aurélie LASNEAU

RECRUTEMENT ET REMUNERATION D'UN AGENT RECENSEUR

Le recensement de la commune de Sainte-Anne aura lieu entre le 21 janvier et le 20 février 2010. Un agent recenseur doit donc être recruté. Cette personne doit être disponible du lundi au samedi inclus durant cette période et avoir les compétences nécessaires pour réaliser avec sérieux ce travail. La rémunération brute s'élèvera à 761 euros. L'agent recruté devra suivre une formation de deux demi-journées à Herbault.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DANS L'ATELIER ET REALISATION DE PLACARDS DANS LES SANITAIRES DE LA SALLE ASSOCIATIVE

La commission bâtiments s'est réunie afin d'étudier les travaux à réaliser dans les sanitaires de l'atelier et le vestiaire de la salle associative pour améliorer leur utilisation. Dans les sanitaires de l'atelier, des toilettes et une douche vont être installés, les murs seront recouverts de faïence, une ventilation sera installée et le sol sera entièrement carrelé. Dans la salle associative, le vestiaire sera réaménagé : une penderie sera réalisée avec deux barres fixées à chaque extrémité dans le mur, un placard sera installé au-dessus afin de pouvoir y stocker les produits d'entretien pour les sanitaires et une peinture sera appliquée au sol afin de l'uniformiser avec le carrelage existant.

PROJETS POUR 2010, 2011 ET 2012 : PRESENTATION, ESTIMATION DES COUTS, AUTORISATION AU MAIRE DE DEPOSER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS « CONTRAT DE PAYS »

Monsieur le Maire rappelle les projets présentés lors des précédentes réunions et leur financement :

- 2010 : réaménagement de la mairie
- 2011 : aménagement du terrain de loisirs et des abords
- 2012/2013 : aménagement de la voirie dont la RD 16

Ces 3 dossiers ont été élaborés dans le but de demander des subventions.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que les devis restent estimatifs et qu'une mise en concurrence des entreprises susceptibles de réaliser ces travaux sera lancée afin d'obtenir les offres les plus avantageuses.

Si les subventions demandées ne sont pas obtenues en totalité, les travaux seront reportés ou réduits en fonction des montants des subventions obtenues.

DOSSIER N°1 : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE – PERFORMANCE ENERGETIQUE

Ce projet consiste à :

- percer le mur entre le bureau existant et l'ancien préau,
- créer un bureau supplémentaire dans une partie de l'ancien préau pour que Monsieur le Maire puisse recevoir dans un endroit plus confidentiel,
- isoler les murs et le plafond,
- procéder au remplacement de toutes les fenêtres par des fenêtres en double vitrage et volets roulants isolants,
- réaliser de grands placards de rangement,
- changer le système de chauffage et l'installation électrique,
- créer un accès par la cour pour les personnes handicapées.
- réfection de la façade
- restauration de la toiture

Ces travaux seraient réalisés dans le but d'améliorer les conditions de travail du Maire et de la secrétaire ainsi que l'accueil des visiteurs tout en respectant les normes thermiques.

Le projet est estimé à 88 977,78 euros HT soit 106 417,42 euros TTC.

DOSSIER N°2 : AMENAGEMENT DU TERRAIN DE LOISIRS

Ce projet consiste à implanter :

- un fronton multisports avec une dalle en enrobé pour les adolescents : le coût estimé est de 43 178,11 euros HT
- une aire de jeux pour les jeunes enfants (étude et subvention en cours).

Cet aménagement permettra aux jeunes de la commune de pratiquer des activités ludiques et sportives sur leur commune.

**DOSSIER N°3 :REAMENAGEMENT DES ABORDS DE LA ROUTE
DEPARTEMENTALE 16 ET DE LA RUE DU BOURG (jusqu'au cimetière)**

Ce projet vise à améliorer la sécurité des usagers et des riverains de la RD 16 ainsi que ceux de la rue du Bourg.

Au niveau du carrefour avec la RD 16 sont ainsi envisagés un rétrécissement de la chaussée ou des plateaux surélevés afin de réduire la vitesse excessive des véhicules, une signalisation horizontale et verticale, un petit rond-point franchissable et des aménagements paysagers sont aussi envisagés.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 242 300 euros HT soit 289 78,80 euros TTC.

MONSIEUR LE MAIRE SOLLICITE LES SUBVENTIONS POUR CES TROIS DOSSIERS AUPRES DU PAYS VENDOMOIS.

SIDELC

Le rapport du SIDELC n'entraîne aucun commentaire de la part des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu le Directeur du SIDELC qui lui a remis une estimation des coûts des travaux pour l'enfouissement des fils électriques et téléphoniques de la rue du Bourg (entre la mairie et le cimetière). Le montant serait de 89 727 euros et l'autofinancement s'élèverait à 58 700 euros.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de réfléchir sur ce sujet : financement, impact et intérêt.

POINT SUR LES TRAVAUX DANS LA COUR : COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE

Les travaux de réfection de la cour confiés à l'entreprise MINIER sont en cours. Des bordures en béton seront posées autour des arbres.

Monsieur le Maire présente les devis de marquage au sol pour l'aire de retournement du car et le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise MINIER pour un montant de 546 euros HT.

L'entreprise CHAVIGNY qui a fait l'erreur de brancher la canalisation des eaux pluviales sur le réseau des eaux usées paiera les frais de remise en état.

L'entreprise MINIER a remplacé les canalisations qui passent sous la cour, avant le bitumage, à la demande du Maire et aux frais de la commune. Le Conseil Municipal approuve cette décision.

Les accotements de la rue de Touraine ont été réalisés par l'entreprise MINIER.

PRESENCE VERTE : TELEASSISTANCE POUR LES PERSONNES AGEES

Monsieur le Maire présente le dispositif « Présence Verte », service de téléassistance pour les personnes âgées.

Il propose au Conseil Municipal que le CCAS prenne à sa charge les frais d'installation (20 euros) et que les dossiers de demande soient réalisés à la mairie (20 euros s'ils sont établis par Présence Verte). Ainsi les abonnés n'auraient que l'abonnement mensuel à leur charge. Cette initiative permettrait aussi aux personnes éventuellement intéressées de ne pas se faire démarcher par des personnes malhonnêtes.

Le Conseil Municipal approuve cette idée sous réserve de l'avis du CCAS.

REFACTURATION DES VISITES POUR LE CONTROLE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Le Conseil Municipal décide que l'ensemble des frais facturés par le Conseil Général pour le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif est à la charge des bénéficiaires y compris pour les dossiers en cours. Il autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en application de cette décision.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Contrat d'Aide à l'Emploi : le Maire a assisté à une réunion d'information à laquelle assistaient Madame la Sous-Préfète, le Pôle Emploi, la Mission Locale et la DRTE (Direction Régionale du Travail et de l'Emploi).

SIVOS : l'école numérique rurale revient à 1020 euros dont 475 euros seront reversés par le SIVOS à la commune au titre de la FCTVA.

Le projet d'instaurer une étude payante pour que les enfants puissent faire leurs devoirs a été évoqué et fait l'objet d'une réflexion quant à sa faisabilité. Une enquête auprès des parents d'enfants scolarisés va être réalisée.

CVR : afin d'avoir à disposition une quantité suffisante de sel de déneigement en cas d'intempéries neigeuses, il convient de commander les stocks nécessaires dès maintenant.

QUESTIONS DIVERSES

Location de la salle : le Maire lit la lettre d'excuses des jeunes qui ont été bruyants lors du week-end du 4 octobre dernier.

Eglise : le Maire informe le Conseil Municipal des courriers reçus concernant les messes du dimanche.

Cérémonie du 11 novembre : le rassemblement aura lieu à 11h00 devant la mairie.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2009

Présents : Pascal BARDIN – Christian MONTARU - Jacques CHEVALIER – Anne HERY
Aurélie LASNEAU – Nicolas GINIS – Benoit VIGNAUD-FERRON
Agnès CRONIER

Absent ayant donné pouvoir : Carlos INACIO à Aurélie LASNEAU

Absente : Christine DESMOULIERES

REMEMBREMENT POUR LA DEVIATION DE VENDOME : REORGANISATION DE LA VOIRIE RURALE ET COMMUNALE DE STE ANNE

Monsieur le Maire présente le plan des différents chemins concernés par le remembrement en vue de la déviation de Vendôme. Il précise que le plan sera soumis au vote lors d'un prochain Conseil Municipal après que la commission foncière ait pris position sur les modifications apportées aux chemins concernés.

ACQUISITION DE PARCELLES CONSTITUANT DES ACCOTEMENTS DE CHAUSSEE

Monsieur le Maire indique que des bandes de terrain auraient dû être cédées à la commune il y a de nombreuses années lors de certaines cessions de terrains à bâtir. Celles-ci se situent rue du Gros Chêne, rue du Bourg et rue du Châtelet.

Monsieur le Maire signale avoir obtenu l'accord verbal des deux propriétaires pour la cession à la commune de ces bandes d'alignement pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à régulariser ce dossier.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

1) Travaux complémentaires pour l'aménagement de la cour et des accotements de la rue de Touraine :

Monsieur le Maire indique que les travaux d'aménagement de la cour sont terminés à l'exception du marquage au sol qui nécessite des conditions climatiques appropriées. L'entreprise MINIER a facturé un surcoût de 2 156 euros TTC pour des fournitures complémentaires qui ont été effectuées : bordures en béton, canalisation PVC, réfection d'accotements supplémentaires.

Le Conseil Municipal approuve ces travaux supplémentaires.

2) Participation aux frais de scolarité :

Monsieur le Maire indique que la commune a dû payer les participations aux écoles privées de l'année 2007/2008 (4 136 euros) et 2008/2009 (4 264,08 euros) alors que seule l'année 2007/2008 était prévue au budget.

De plus, l'opération « Ecole Numérique Rurale » n'était pas prévue au budget.

Un versement de 1 020 euros doit être effectué sur le compte du SIVOS.

AMENAGEMENT DES SANITAIRES DE L'ATELIER

Monsieur le Maire indique que l'aménagement des sanitaires et du bureau de l'atelier communal n'avait pas été réalisé auparavant. Le carrelage, les WC, la faïence, le receveur de douche, etc vont donc être achetés et les travaux seront réalisés par l'employé communal.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE CONSULTATIF « PROJETS »

- 1) Aménagement de la mairie : la réfection de la façade a été supprimée provisoirement pour des raisons de dépassement budgétaire.
- 2) Aire de jeux et terrain multisports : les aires de jeux en tubulaire sont préférées à celles en panneaux. Le terrain multisports sera ramené à 12 m X 25 m.
- 3) Aménagement de sécurité de la RD16 : un courrier sera envoyé aux bureaux d'études pour obtenir des renseignements complémentaires qui pourront permettre une comparaison plus affinée des prestations proposées.
- 4) Enfouissement des réseaux : le coût de cette opération reste extrêmement élevé et sa réalisation n'est pas urgente. Pour ces raisons, cet investissement ne sera pas réalisé.

AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE ET REFECTION DU SECRETARIAT

1) Demande de Dotation de Solidarité Rurale : DSR (Conseil Général)

Cette nouvelle dotation proposée par le Conseil Général est demandée afin de financer une partie des travaux concernant la création d'un bureau pour le Maire et les adjoints ainsi que le réaménagement du secrétariat. Le montant de cette dotation pourrait s'élever à 6 000 euros.

2) Demande de Dotation Globale d'Équipement : DGE (Préfecture)

Le montant de cette dotation pourrait être de 14 370 euros afin de financer une partie de ces travaux.

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble du projet qui s'élève à 67 376,70 euros TTC, soit 56 336 euros HT :

DGE (20 %)	14 370 €
Pays Vendômois	22 535 €
Adème	1 750 €
DSR (Département)	6 000 €
Autofinancement	<u>11 681 €</u>
TOTAL H.T.	56 336 €

Le Conseil Municipal prévoit que les travaux soient exécutés au plus vite en 2010.

- Pendant les travaux, le secrétariat de la mairie sera transféré dans la salle communale.
IL N'Y AURA DONC PAS POSSIBILITE DE LOUER LA SALLE DURANT TOUTE LA DUREE DES TRAVAUX.

DEMANDE DE DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN COLUMBARIUM

Monsieur le Maire présente un modèle de columbarium qui lui a été proposé au Salon des Maires. Il comprend un jardin du souvenir avec une table de la mémoire, une colonne de cérémonie et des modules de 3 cases. Ce modèle est compact et évolutif.

Le Conseil Municipal approuve ce projet estimé à 11 954,02 euros TTC et autorise le Maire à solliciter la DGE.

TARIFS 2010 : REDEVANCE ASSAINISSEMENT, LOCATION DE LA SALLE, CONCESSION CIMETIERE

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal décident de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle associative et des concessions au cimetière ainsi que la redevance assainissement.

Le montant de la redevance d'assainissement pour l'année 2010 reste fixée à 35 euros pour la part fixe et à 1 euro/m³ pour la part variable.

SUBVENTIONS - ETRENNES

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal décident d'attribuer une subvention de 30 euros à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

- 1) *Assurance pour le maintien de salaire payée par les salariés* : Monsieur le Maire indique qu'il décide de ne pas donner suite au projet d'une contribution de la commune. Il préfère rechercher une autre aide pour les salariés (assurance décès ou assurance pour le maintien de la prime en cas de demi traitement suite à un arrêt maladie).

- 2) *Assurance statutaire (pour les absences du personnel)* : Monsieur le Maire indique qu'il a décidé de résilier le contrat avec Groupama et de souscrire au contrat groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher. La cotisation y est moins élevée et la gestion est assurée par leurs services. Monsieur le Maire a décidé d'assurer les charges patronales à hauteur de 40 %.

- 3) *Assurances véhicules, bâtiments et biens, protection juridique, protection des élus et des salariés* : Monsieur le Maire indique qu'il a résilié les contrats avec Gan et Groupama pour souscrire à SMACL (filiale du Crédit Agricole). Ce contrat présente des avantages : moindre coût, pas de franchise et il inclut la protection juridique ainsi que la protection des élus et des salariés.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

SIAEP :

La consultation des entreprises est lancée pour le renforcement du réseau d'eau de Sainte-Anne.

Le m³ d'eau potable va passer de 1,34 euros en 2009 à 1,36 euros en 2010.

De plus, la redevance de l'agence de bassin va augmenter d'environ 27 %, soit 0,07 €/m³ en raison d'une modification du calcul de la contribution (elle sera désormais calculée sur le nombre de m³ prélevés dans la nappe alors qu'elle était calculée jusqu'à maintenant sur le nombre de m³ vendus aux usagers). Cette redevance est collectée par le SIAEP pour être reversée à l'agence de bassin.

SIVOS :

Une enquête est en cours concernant un projet d'étude. Peu de parents sont intéressés !...

QUESTIONS DIVERSES

Vœux du Maire : samedi 16 janvier 2010 à 17 h 00.

Population légale au 1^{er} janvier 2010 : population municipale : 365 habitants (population totale : 372 habitants)

Recensement de la population : l'agent recenseur sera Melle MAUDUIT Emilie.

Congrès des Maires : Monsieur le Maire indique que l'ensemble des frais s'est élevé à 551,50 euros : TGV, hôtel, repas, métro et entrée au congrès (90 €).

Eoliennes : Une discussion sur l'énergie éolienne, l'énergie photovoltaïque et l'énergie solaire a eu lieu. Il en ressort que le Conseil Municipal, dans sa majorité, est plutôt favorable aux nouvelles énergies, mais avec des projets réfléchis réalisés par des entreprises dans le respect de l'environnement (et non dans la recherche de profits) et sans dénaturer les paysages. L'aspect esthétique est, pour certain, un élément subjectif. Une mise en garde est effectuée sur les fondations en béton non prises en compte actuellement. Par ailleurs, il est rappelé que la CVR a la compétence « développement économique ». En tout état de cause, une cohérence régionale sur ce sujet serait plus adaptée.

RAPPEL : dans le précédent bulletin, il a été oublié de préciser qu'Agnès CRONIER a été élue 3^{ème} adjoint par le Conseil Municipal.